



Difficultes a la suite du deces de mon mari

Par **pochet claud**, le **06/11/2009** à **08:53**

Bonjour, j'ai perdu mon mari il ya 4 mois , je suis actuellement hospitalisé suite a une hémiparésie , il m'est donc impossible de pouvoir m'occuper de mes problèmes financiers aussi bien pour ma propriété que pour moi même , je suis donc rapprochée auprès de mes conseillers bancaires, et j'ai eu la désagréable surprise que mon époux ne m'avait pas une procuration , nous étions mariés sous le régime de la communauté , et de ce fait il m'est impossible de faire aucun paiement car il faut d'abord se rapprocher de mon Notaire ou il s'agit d'une intervention de justice merci à l'avance pour votre réponse cordialement

Par **jeetendra**, le **06/11/2009** à **08:59**

UDAF de l'Essonne
315 square des Champs-Élysées
BP 107
Courcouronnes 91004 Évry Cedex
Tél. : 01 60 91 30 30
CIDFF DE
L'ESSONNE
17, cours Blaise Pascal
91000 EVRY
Téléphone : 01 60 79 42 26
cidf91@wanadoo.fr
Bonjour, mes condoléances pour votre conjoint, contactez les deux Associations ci-dessus, ils tiennent des permanences et vous aideront à solutionner vos problèmes, courage à vous, cordialement.